

Conseil Municipal

du 15 Avril 2011 à 20 heures 30

Présents : DURAND, SALTET, ISZEZUK, MARTIN, GRELLIER, CABRILLAC, ABRIC, BLANC, PIALOT, CRISTIANI, BELLAS, PATRINOS

Excusés : THION, (Procuration à Mr SALTET) , PRIEUR (procuration à ABRIC)

Absents : LABOUREAU

Le compte rendu de la réunion du 10 Mars 2011 est adopté à l'unanimité.

2 points pourraient être ajoutés à l'ordre du jour :

- renouvellement de la convention SACPA
- création d'un poste technique

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010, COMPTE DE GESTION DU TRESORIER et AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2010 du budget principal de la commune et des budgets annexes dressé par Monsieur DURAND Yves, Maire,

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		491 436,10
opérations de l'exercice	1 471 924,55	1 787 647,09
totaux	1 471 924,55	2 279 083,19
résultat de clôture		807158,64

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté	292 783,57	
opérations de l'exercice	660 742,04	446 260,52
totaux	953 525,61	446 260,52
résultat de clôture	507 265,09	

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficits</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		150 073,24
opérations de l'exercice	220 738,19	173 805,28
totaux	220 738,19	323 878,52
résultat de clôture		103 140,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		99965,75
opérations de l'exercice	144 244,63	90 452,34
totaux	144 244,63	190 418,09
résultat de clôture		46 173,46

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	58018,98	
opérations de l'exercice	643 846,92	599 328,33
totaux	701 865,90	599 328,33
résultat de clôture	102 537,57	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		161 912,07
opérations de l'exercice	331 718,86	126 306
totaux	331 718,86	288 218,07
résultat de clôture	43 500,79	

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		3 411,90
opérations de l'exercice	221 045,96	212 941,75
totaux	221 045,96	216 353,65
résultat de clôture	4 692,31	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	32 435,56	
opérations de l'exercice	62 433,15	47 744,67
totaux	94 868,71	47 744,67
résultat de clôture	47 124,04	

BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	8 331,23	
opérations de l'exercice	239 997,38	221 975,22
totaux	248 328,61	221 975,22
résultat de clôture	26 353,39	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		28 281,92
opérations de l'exercice	32 647,73	32 796
totaux	32 647,73	61 077,92
résultat de clôture		28 430,19

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		
opérations de l'exercice	13 783,03	
totaux	13 783,03	0,00
résultat de clôture	13 783,03	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		
opérations de l'exercice	147 797,75	
totaux	147 797,75	0,00
résultat de clôture		-147 797,75

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Le Maire s'étant retiré pour ne pas prendre part au vote, le conseil étant alors présidé par le premier adjoint, Guy Saltet, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

le Conseil,

- Adopte le compte administratif 2010 (budget principal et budgets annexes) ainsi que l'affectation du résultat conformément au document annexe,
- Approuve le compte de gestion 2010 du trésorier,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide la reprise sur l'exercice 2011 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes 2010.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL

résultat de fonctionnement 2010 :	807 158.64 €
affectation en réserves pour besoin de financement en section d'investissement :	313 797.85 €
report à nouveau en section de fonctionnement :	493 360.79 €

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

résultat de fonctionnement 2010 :	103 140.33 €
affectation en réserves pour besoin de financement en section d'investissement :	0 €
report à nouveau en section de fonctionnement	103 140.33 €

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

résultat de fonctionnement 2010 :	- 102 537.57 €
-----------------------------------	----------------

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

résultat de fonctionnement 2010 : - 4692.31 €

BUDGET ANNEXE GITE AIGOUAL

résultat de fonctionnement 2010 : - 26 353.39 €

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

résultat de fonctionnement 2010 : - 13 783.03 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Suite à la présentation du budget principal et des budgets annexes (Eau et assainissement, station de ski Prat-Peyrot, Chalet Accueil Prat-Peyrot, Gîte Aigoual, Station service),

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2011 de la commune,

Le Conseil, après avoir délibéré,

Décide d'adopter le budget primitif 2011, arrêté en dépenses et en recettes selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		493 361,00
opérations de l'exercice	2 315 228,00	1 821 867,00
totaux	2 315 228,00	2 315 228,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté	507 266,00	
opérations de l'exercice	5 028 814,00	5 536 080,00
totaux	5 536 080,00	5 536 080,00

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficits</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		103 141,00
opérations de l'exercice	286 343,00	183 202,00
totaux	286 343,00	286 343,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		46173
opérations de l'exercice	2 433 830,00	2 387 657,00
totaux	2 433 830,00	2 433 830,00

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	102 538	
opérations de l'exercice	516 931,00	619 469,00
totaux	619 469,00	619 469,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	43 501	
opérations de l'exercice	148 539,00	192 040
totaux	192 040,00	192 040,00

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	4693	
opérations de l'exercice	196 285,00	200 978,00
totaux	200 978,00	200 978,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	47125	
opérations de l'exercice	96 700,00	143 825,00
totaux	143 825,00	143 825,00

BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	26 354,00	
opérations de l'exercice	283 266,00	309 620,00
totaux	309 620,00	309 620,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		28 431,00
opérations de l'exercice	70 241,00	41 810
totaux	70 241,00	70 241,00

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	13 784,00	
opérations de l'exercice	364 516,00	378 300,00
totaux	378 300,00	378 300,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	147 798	
opérations de l'exercice	15 000,00	162 798
totaux	162 798,00	162 798,00

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

Le maire dépose sur le bureau l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 qui se présente comme suit :

Taxes	Base imposition	Taux de référence communaux 2010	Bases imposition prévisionnelle 2011	Produits à taux constants
Taxe habitation	1 544 841	17.43	1 575 000	274 523
Taxe foncière bâti	1 001 099	35.25	1 016 000	358 140
Taxe foncière non bâti	31 370	89.02	32 000	28 486

CFE	59 013	28.02	61 400	17 204
Produit fiscal attendu				678 353

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et d'appliquer les taux rebasés.

REGIE MUNICIPALE 3 - *Chalet Mont Aigoual* : Tarifs du snack bar saison d'été 2011

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix des consommations

du snack bar pour la saison d'été 2011 :

SALADES :

Salade Verte	3.30 €
Salade de Tomates	4.30 €
Salade du Chevrier	
(Salade, chèvre, lardons, tomates).....	6.40 €
Salade Mont Aigoual	
(Salade, tomates, magrets fumés, sauce échalote, champignons, vin blanc).....	6.40 €
Salade 4 000 Marches	
(Salade, ½ pied de porc)	6.40 €
Salade Montagnarde (Tartine de Pain, Jambon de Pays, Pommes de terre, Reblochon).....	6.40 €

OMELETTES :

Nature	3.60 €
Avec salade + frites	6.50 €
Aux cèpes	6.40 €
Avec salade + frites	9.20 €
Paysanne (lardons, pomme de terre, oignons).....	5.30 €
Avec salade + frites	8.10 €

VIANDES :

Steak hâché, frites	6.80 €
Saucisse grillée, frites	6.80 €
Entrecôte garnie.....	12.00 €

ENTREES :

Barquettes de frites	2.50 €
----------------------------	--------

Assiette du berger (jambon sec, saucisse sèche, pâté, saucisson, ½ pélardon).	7.50 €
FROMAGES :	
Camembert	1.60 €
Roquefort portion.....	1.60 €
½ pélardon	1.60 €
PLAT DU JOUR :	9.80 €
REPAS CHAUFFEUR:	12.50€
SANDWICHES :	
Jambon cuit-beurre	4.30 €
Pâté	4.30 €
Saucisson-beurre	4.30 €
Jambon cru ou sec	4.30 €
Jambon gruyère.....	4.30 €
Supplément pour gruyère	0.50 €
DESSERTS / PATISSERIES MAISON	
Tarte Framboises-myrtilles	2.50 €
Tarte framboises	2.50 €
Tarte pommes à la Cévenole	2.50 €
Tarte Myrtilles	2.50 €
Salade de fruits + chantilly	2.50 €
Glace (1 boule).....	1.25 €
Supplément chantilly.....	1.00 €
Crème caramel.....	2.50 €
VINS / EAU MINERALE :	
Vin en pichet :	
¼ vin rouge, rosé ou blanc	1.50 €
½ vin rouge, rosé ou blanc	2.60 €
1 litre vin rouge, rosé ou blanc	3.60 €
Vin Terrasses Cévenoles (litre).....	5.50 €
Eau de Badoit (litre).....	3.60 €
Eau plate (litre)	3.00 €
BOISSONS :	
Orangina.....	2.50 €

Bière bouteille	2.50 €
Bière pression	2.20 €
Bière Caussenarde	3.00 €
Coca-Cola	2.50 €
Eaux minérales	2.50 €
Jus de fruit	2.50 €
Sirop	1.60 €
Café.....	1.40 €
Viandox	2.10 €
Chocolat.....	2.50 €
Infusion, thé	2.00 €
Thé au lait ou citron	2.30 €
Café crème grand modèle	2.40 €
Supplément sirop ou citron	0.20 €
 APERITIFS :	
Baby	2.30 €
Whisk	4.50 €
Pastis	1.60 €
Martini.....	2.60 €
Vin cuit	2.60 €
Liqueur.....	3.10 €
Grog	2.60 €

REGIE 3 CHALET Mont Aigoual : FIXATION DES SALAIRES 2011

Le Maire de VALLERAUGUE, invite le Conseil Municipal à fixer les salaires 2011 du personnel de la régie 3 Chalet Mont Aigoual pour les emplois suivants :

Taux horaire brut

⇒ CUISINIER – EMPLOYE DE CUISINE	12.00 €
⇒ AIDE CUISINIER – EMPLOYE DE CUISINE	10.00 €
⇒ VENDEUSE – EMPLOYEE POLYVALENTE	10.00 €
⇒ GARDIEN DE NUIT / VEILLEUR – EMPLOYE DE GITE	9.00 €

⇒ **SERVEUR (SERVEUSE) – EMPLOYE(E) POLYVALENT(E)** 9.00 €

⇒ **FEMME DE MENAGE – PERSONNEL D'ENTRETIEN** 9.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité sur la fixation des salaires 2011 du personnel de la régie 3 Chalet Mont Aigoual pour les emplois sus-énoncés.

CONVENTION S.A.C.P.A (assistance et contrôle animal)

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la Police Rurale, il doit prendre toutes les mesures nécessaires de telle façon qu'un éventuel accident ne puisse être imputé à son action ou son inaction dans l'exercice de ses pouvoirs de police : sa responsabilité pour blessure ou homicide par pourrait alors être engagée (art. 652 du CCTT).

En matière d'animaux, la commune n'étant pas pourvue d'une fourrière, il convient qu'une convention soit passée avec un organisme.

Dans le département du Gard, la Société SACPA (Service pour l'Assistance et le contrôle du peuplement animal), pourrait assurer la capture d'animaux errants, la prise en charge d'animaux blessés ou abandonnés, l'enlèvement d'animaux morts, la gestion de la fourrière animale, et la gestion du fichier d'entrée en fourrière des animaux.

La participation de la commune serait de 0.745 euros HT par an et par habitant, soit pour Valleraugue 820.99 euros HT (981.90 euros TTC)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Considérant que la commune ne dispose pas de fourrière municipale,

Considérant que des animaux errants sont souvent signalés, que la SPA ne peut les prendre en charge directement, que la SACPA ne peut intervenir que lorsqu'une convention la lie à la commune,

Décide de passer une convention avec la SACPA, suivant les termes cités en annexe, pour le prix de 0.745 euros HT par habitant et par an, cette convention est signée pour une année, elle pourra être renouvelée trois fois par reconduction expresse pour une durée de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011 (première tranche)

Le Maire fait part au conseil de la demande d'aide formulée par plusieurs associations de la commune, qui ont fourni toutes les pièces comptables nécessaires à l'examen de leur requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} échelon (indices de rémunération IB 297 IM 295) à temps complet avec effet au 1^{er} mai 2011.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, savoir :

➤ **TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET ESTENSION DE LA MAISON DE RETRAITE**

AVENANT N°2 A UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lot n°1 : DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – VRD

De passer un avenant au marché de l'Entreprise SAS TRIAIRE Frères pour une plus value de 19 075.19 € hors taxes.

Le nouveau montant du marché du lot N°1 de l'Entreprise TRIAIRE Frères s'élève à la somme de 646 717.46 € hors taxes.

➤ **FIXATION DU PRIX DE VENTE DES CARBURANTS DE LA STATION SERVICE AUTOMATIQUE**

A compter du 1^{er} AVRIL 2011

Les tarifs sont les suivants :

GAZOIL	1,40 €
SUPER SANS PLOMB 95	1,56 €

➤ **ZONAGE DU RISQUE INONDATION A L'ECHELLE COMMUNALE ET INTEGRATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME**

DECIDE :

De retenir l'offre présentée par BRLi, pour un montant HT de 42 400€ HT

Jugée comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans l'avis de publicité.

QUESTIONS DIVERSES**La POSTE :**

Le Directeur de la Poste a fait parvenir un courrier dans lequel il est proposé de n'ouvrir les bureaux de la Poste que les mardis, jeudis et samedis matin, ce courrier était accompagné de diverses statistiques de fréquentation. Il était indiqué que la commune avait 3 mois pour donner son avis sur cette proposition. Or il semblerait que cette proposition ne soit pas négociable. Le Maire a demandé que les bureaux de la Poste soient ouverts au moins tous les matins. Une audience a également été demandée au Préfet (pour traiter également du plan d'eau du bourg). Les médias (presse, radio, télévision) sont sollicités afin d'obtenir un soutien public conséquent) par ailleurs les pétitions sont bien relayées par les habitants et nos visiteurs.

Plan d'eau du Mourétou :

Une enquête publique se tient en mairie du 15 Avril au 3 Mai 2011 concernant la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un plan d'eau pour la baignade au lieu dit « le Mourétou » Le commissaire enquêteur recevait le public aujourd'hui de 14 heures à 16 heures, et sera à nouveau présent le mardi 3 mai de 14h à 16h.

Audience a été demandée au Préfet, mais la demande est toujours sans réponse.

Organismes de Contrôles de sécurité :

La commune a passé plusieurs conventions avec la SOCOTEC pour l'ensemble des installations communales.

Il conviendrait de procéder à une consultation publique pour comparer les offres, et signer un contrat global avec une seule société.

La séance est levée à 23 heures 30